Image not found or type unknown

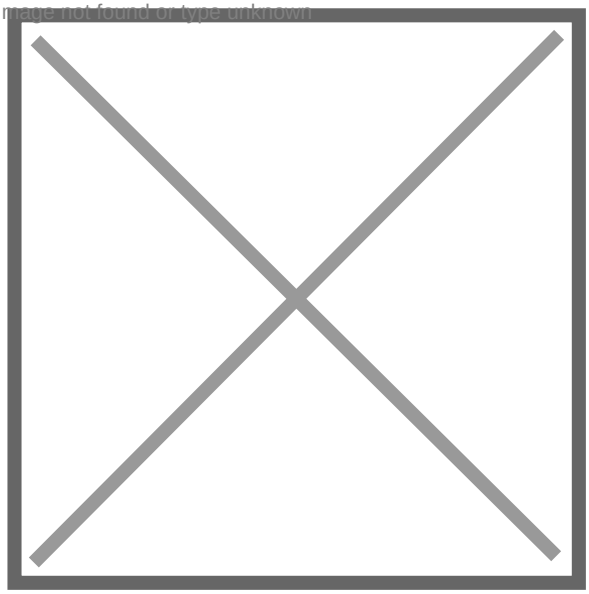

Problème avec ancien propriétaire

Par **lucie44140**, le **25/07/2013** à **21:58**

Bonjour , j'aurais aimé que l'on m'aide ,

Le 20 juillet nous avons effectuer un état des lieux en présence des propriétaires et du mandataire (agence immobilière) ou était notez quelques problèmes d'entretien (ex : volets extérieurs avec toile d'araignée , calcaire dans les lavabos) ainsi qu'une petite notification sur la tapisserie refaite par nos soins (marron et bleu = sans demande de le refaire).
Jusqu'ici les propriétaires avait signer l'état des lieux sans rien dire.

3 jours après nous pensions en avoir fini avec cette location , et depuis nous sommes en conflit permanent avec les propriétaire car ils ne veulent pas rembourser la différence de loyer (10 jours ou nous n'habitions plus dans la location = fin de bail) ainsi que le chèque de caution pour soit disant nettoyer et refaire la tapisserie du salon (Car parole de la propriétaire " personne ne voudrait vivre dans une maison avec une tapisserie aussi moche ")

Mais depuis nous avons appris que des jeunes locataires avait déposer un dossier pour louer l'appartement car ils trouvent la tapisserie à leurs goût .

Mais les propriétaires refusent toujours le remboursement des 2 chèques !!!

Mes questions sont : Sont ils dans leurs droit ? Que devront nous faire si les propriétaires refusent de nous rendre la totalité du remboursement ?

Merci de vos réponses .

Par **cocotte1003**, le **26/07/2013** à **06:20**

Bonjour, votre bailleur a deux mois après la fin du préavis pour vous rendre le montant de votre dépôt de garantie (et pas caution). Il ne peut vous déduire la réfection de la tapisserie si elle ne lui plaît pas car la d'éco est laissée à l'application du locataire. Vous devez régler le montant du loyer jusqu'à la fin de votre préavis même si vous rendez les clés plus tôt. Vous attendez donc le 20 septembre avant de réclamer par Lrar votre dépôt de garantie, cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés